

## AVIS PUBLIC

### Programme RénoRégion

Gracefield, le 16 juillet 2018 - En suivi des récentes annonces gouvernementales, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désire aviser la population qu'une aide financière de 300 000 \$ est mise à sa disposition dans le cadre du programme de rénovation de la Société d'Habitation du Québec.

RénoRégion a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste, qui vivent en milieu rural, à exécuter des travaux pour corriger les déficiences majeures que présente leur résidence.

#### Admissibilité

Le programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement qui est situé sur un territoire admissible et qui présente une ou des déficiences majeures.

Autres conditions d'admissibilité :

- Le logement doit être occupé à titre de résidence principale par le propriétaire qui fait la demande d'aide financière.
- La valeur uniformisée d'un bâtiment admissible est de 115 000 \$, excluant la valeur du terrain.
- Le propriétaire n'est pas admissible au programme s'il a bénéficié du programme RénoRégion ou RénoVillage au cours des dix années précédant sa demande, ou du programme Réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

À compter du 17 juillet 2018, les formulaires de demande sont disponibles au siège social de la MRC, situé au 7, rue de la Polyvalente à Gracefield, à nos bureaux de Maniwaki au 186, rue King, dans tous les bureaux municipaux ainsi que sur notre site web au [www.mrcvq.gc.ca](http://www.mrcvq.gc.ca). La date limite pour la réception des demandes est le vendredi 10 août 2018. Toute demande reçue au-delà de cette date sera automatiquement rejetée.

#### Traitement des demandes

Il est très important de joindre à votre demande tous les documents demandés, car les dossiers complets seront priorisés. **La MRC entrera seulement en contact avec les propriétaires dont la demande est retenue.**

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la MRC au (819) 463-3241 poste 221.